

*L'Administrateur Apostolique
sede vacante*

N/Réf. : DM/AA/012/2021

Circulaire

HEURES DES CELEBRATIONS DU TRIDUUM PASCAL

**A tous les Curés et Pro-curés,
A tous les Prêtres, chers Confrères,**

Compte tenu du fait que les restrictions de l'Etat liées aux mesures contre la pandémie de Covid-19 restent en vigueur, particulièrement pour le couvre-feu, il est nécessaire que nous puissions adapter les heures des célébrations du Triduum pascal.

- Mardi 30 mars :

Messe chrismale présidée par SE Mgr Daniel NLANDU, Evêque Emérite, dans la Chapelle épiscopale avec la présence réduite des Curés de Matadi et des Supérieurs des Congrégations à **17h00**. Bénédiction des huiles saintes.

- Jeudi 1^{er} avril : Jeudi Saint :

Début de la célébration de la Cène du Seigneur à 17h00.

- Vendredi 2 avril : Vendredi Saint :

Début de la célébration de la Passion et la mort du Seigneur à 17h00.

- Samedi 3 avril : Samedi Saint :

Début de la Veillée pascale à 16h30.

Etant donné les circonstances particulières, comme le prévoit le Missel Romain, on prendra seulement trois lectures de l'Ancien Testament.

NB. Il est important que toutes les célébrations prennent fin au plus tard à 19h00 ou 19h30 afin de permettre aux fidèles de rentrer tranquillement chez eux. Les **chants des chorales** et les **homélie**s devront être adaptés au temps imparti pour la célébration.

En vous souhaitant une sainte montée vers Pâques, je vous prie de croire, chers Confrères, en mon dévouement pour l'œuvre de Notre Seigneur Jésus et pour le bien de notre diocèse.



Giraud Pindi
André Giraud PINDI MWANZA M.
Administrateur Apostolique de Matadi